(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS SAISONNIERS DE TRAVAILLEURS FORESTIERS D'UN PAYS À L'AUTRE

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 23 octobre 1958. Monsieur l'Ambassadeur,

Chaque année nos gouvernements ont reconduit par un échange de lettres leur entente de 1942* sur les déplacements de machines et de travailleurs agricoles entre les deux pays. Ils étaient convenus d'appliquer cette entente, non seulement aux travailleurs agricoles, mais aux travailleurs forestiers.

Il est envisagé maintenant de conclure une entente distincte au sujet des travailleurs forestiers.

Le Gouvernement canadien propose, en conséquence, que la présente lettre et votre réponse soient considérées comme un accord, renouvelable d'année en année, étendant aux travailleurs forestiers les ententes relatives aux échanges de travailleurs agricoles qui sont en vigueur depuis 1942; que les dispositions de détail concernant les déplacements de travailleurs forestiers d'un pays à l'autre soient arrêtées par les fonctionnaires compétents du Canada et des États-Unis, et que ces ententes relatives aux travailleurs forestiers s'appliquent en 1958.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

S. E. SMITH.

Son Excellence Monsieur Livingston T. Merchant, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, 100, rue Wellington, Ottawa.

^{*}Voir l'annexe au Recueil des Traités 1947 No. 42.